

## Locaux de travaux de groupe de la Bibliothèque

Veillez vous procurer une **clé au Comptoir** de prêts avec votre **carte étudiante**. Une pièce d'identité physique avec photo devra être déposée au Comptoir pendant toute la durée du prêt.

### Règles d'utilisation

- Ce lieu est strictement **réservé aux travaux scolaires** de groupe.
- Au moins **deux (2) personnes** doivent travailler dans un local prêté.
- Un maximum de quatre (4) personnes peuvent travailler ensemble, sauf dans les locaux **G, H, I, J et V** qui peuvent accueillir jusqu'à **six (6) personnes**.
- Il est **défendu** de quitter le local avec la clé et de le **laisser inoccupé**.
- La **nourriture** est **interdite**.
- Seules les boissons dans un **contenant hermétique** sont permises.
- Les **chaises** doivent rester dans le local.

### Heures de disponibilité en session

- Lundi au jeudi de **7 h 45 à 18 h**
- Vendredi de **7 h 45 à 17 h**

### Responsabilité et frais

- L'étudiant(e) ayant emprunté la clé est responsable du respect du code de conduite (propreté, quiétude des lieux, etc.) ainsi que du retour de la clé.
- Une clé non remise entraînera une amende de 1,00 \$ par jour.
- Une clé perdue entraînera des frais de 10,00 \$.

### Avis

Les étudiant(e)s sont tenu(e)s d'adopter un comportement jugé acceptable et conforme à ce qui est attendu dans un établissement d'enseignement supérieur et tel que décrit dans la Politique de qualité du milieu de vie du Collège Montmorency.

Les contrevenants devront s'identifier et quitter la bibliothèque sur demande. Ils s'exposent à l'application des articles 10.2 et 10.7 du Règlement sur l'admission au Collège Montmorency : règlement numéro 5.